




Tarifs EAU POTABLE à compter du 01.01.2018 (consommateurs domestiques)

Territoires gérés en DSP

	BRAME - NORD DU LOT - NORD DE MARMANDE - SUD D'AGEN - SUD DU LOT - TOURNON D'AGENAIS	MAS D'AGENAIS	PENNE /SAINT-SYLVESTRE	Communes de BIAS et VILLENEUVE SUR LOT (centre-ville)	SUD DE MARMANDE
Part exploitant					
Abonnement en € HT/semestre	29,15 €	27,11 €	26,51 €	29,00 €	25,54 €
Consommation en € HT/m ³	0,7691 €	0,6668 €	0,6971 €	1,0000 €	0,6654 €
Part collectivité					
Abonnement en € HT/semestre	22,90 €	13,15 €	24,00 €	- €	20,16 €
Consommation en € HT/m ³	0,6414 €	0,3759 €	0,6500 €	- €	0,6147 €
Agence de l'eau Adour-Garonne					
Redevance pour prélèvement sur ressource en eau en € HT/m ³	0,0900 €	0,1053 €	0,1300 €	0,0800 €	0,1289 €
Redevance pollution domestique en € HT/m ³	0,3300 €	0,3300 €	0,3300 €	0,3300 €	0,3300 €

Territoires gérés en RÉGIE

	PORTE DES LANDES	Centre-Ville CASTELJALOUX
Part exploitant		
Abonnement en € HT/semestre	29,60 €	28,00 €
Consommation en € HT/m ³	0,9100 €	0,8500 €
Part investissements structurants		
Abonnement en € HT/semestre	14,00 €	14,00 €
Consommation en € HT/m ³	0,2000 €	0,2000 €
Agence de l'eau Adour-Garonne		
Redevance pour prélèvement sur ressource en eau en € HT/m ³	0 € (intégrée dans la part exploitation)	
Redevance pollution domestique en € HT/m ³	0,3300 €	0,3300 €

 Tarifs ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF à compter du 01.01.2018	
Territoires EAU47 gérés en DSP ou en RÉGIE	
Redevance de contrôle périodique des installations existantes	6,50 € net / semestre / abonné
Redevance de contrôle périodique des installations existantes dont l'habitation n'est pas raccordée au réseau public d'eau potable (ex : puits) et pour une seconde installation	78 € net / installation
Redevance de contrôle diagnostic (conception-réalisation) demandé dans le cadre d'un permis de construire pour l'instruction des dossiers d'installations neuves ou réhabilitées :	
moins de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution < 1,2 kg/jour de DBO5)	100 € net / installation
plus de 20 équivalent-habitants (charge brute de pollution > 1,2 kg/jour de DBO5)	200 € net / installation
Redevance de contrôle diagnostic dans le cadre d'une vente :	
Visite	100 € net / installation
Contre-visite	50 € net / installation